

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



Dans le cadre du contrat de plan inter-régional pour la Vallée de la Seine signé en 2015, les agences d'urbanisme du territoire travaillent en coopération dans la mise en œuvre d'un dispositif pérenne d'observation, d'études et de prospective pour le développement de la Vallée de la Seine. L'ensemble des productions est accessible en ligne sur www.vdseine.fr.

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE* (GES) DANS LA VALLÉE DE LA SEINE

GES : gaz à effet de serre, constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge. Source : Chiffres clés du climat France, Europe et Monde, 2022 - Ministère de la transition écologique.



65 396 kteqCO₂ (Kilotonnes équivalent CO₂)

soit **15 %** des émissions **françaises**

↘ **-19 %** d'émissions de GES **entre 2005 et 2019**

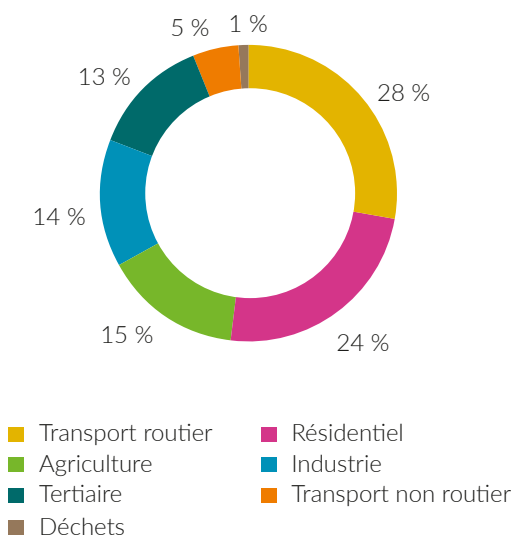
À l'échelle de la Vallée de la Seine, ce sont les secteurs du transport routier et résidentiel qui émettent le plus de gaz à effet de serre : respectivement 28 % et 24 % du total des émissions.

Par comparaison avec l'année 2005, une baisse de 19 % des émissions est constatée dans la Vallée de la Seine.

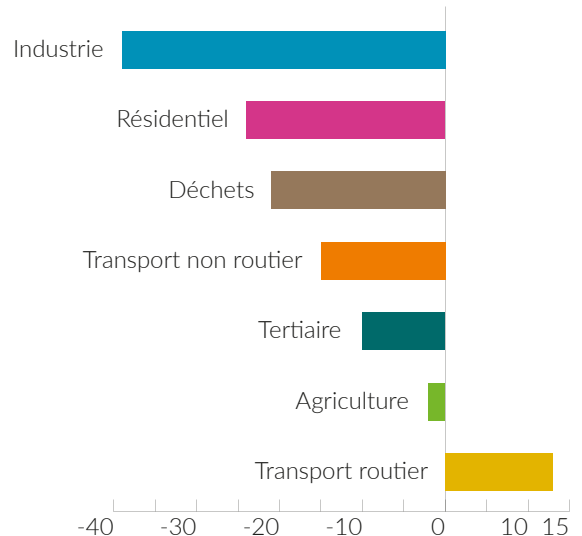
Le secteur industriel est celui qui a le plus baissé ses émissions entre 2005 et 2019 : -39 %.

Le secteur du transport routier est le seul pour lequel on observe une augmentation des émissions, de plus de 10 % entre 2005 et 2019.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS LA VALLÉE DE LA SEINE
PAR PRINCIPAUX SECTEURS EN 2019

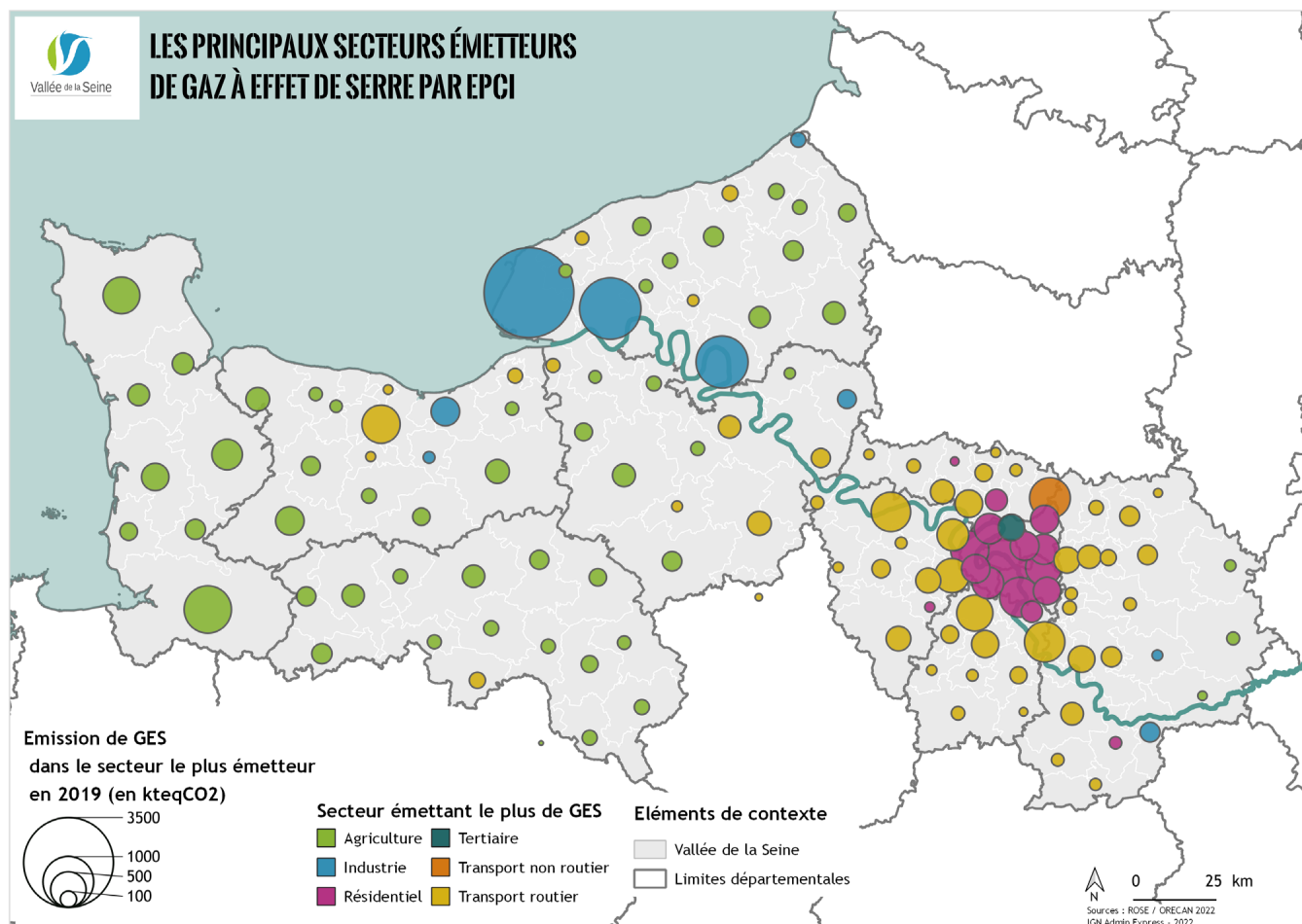


ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR PRINCIPAUX
SECTEURS ENTRE 2005 ET 2019 (EN %)



Les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre de chaque intercommunalité font ressortir les spécificités de chaque territoire :

- En région parisienne, une prédominance des gaz à effet de serre dus au secteur résidentiel dans la première couronne et au transport routier dans la seconde couronne et au-delà.
- En Normandie, de grands secteurs industriels le long de l'axe Seine (la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglomération et la Métropole de Rouen). Pour le reste de la région des émissions dominées par l'agriculture.
- À noter tout de même le poids du transport routier côté normand à la fois sur les intercommunalités aux portes de Paris et sur les principaux centres urbains hors axe Seine (Caen, Dieppe, Fécamp).

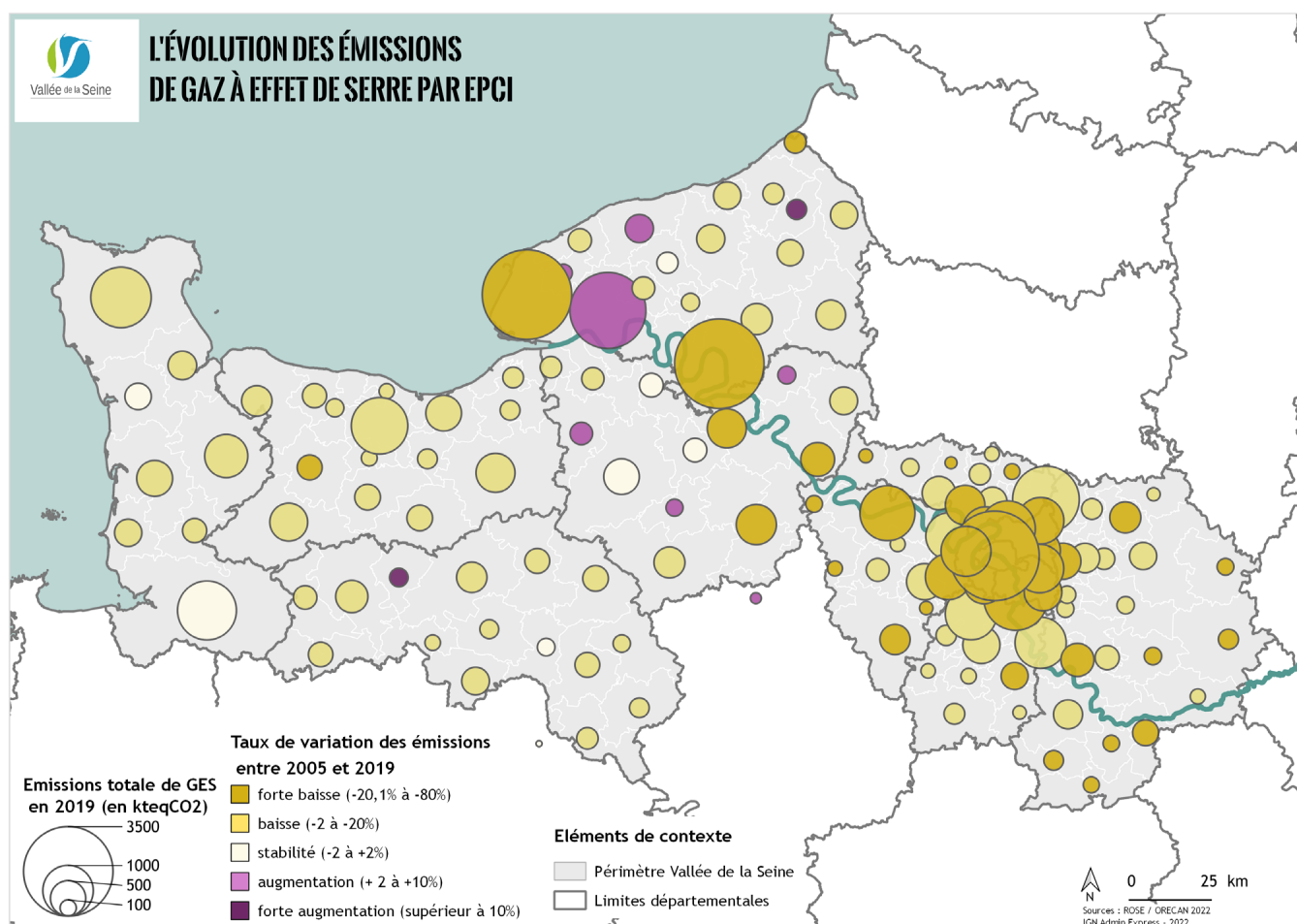


L'ÉVOLUTION DES GAZ À EFFET DE SERRE PAR EPCI

Avec une baisse de 19 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2005, la Vallée de la Seine est engagée dans un processus de réduction de ses émissions.

En 2019, sur 134 intercommunalités :

- la grande majorité enregistre une baisse des émissions de gaz à effet de serre par comparaison avec 2005. Parmi elles, on retrouve les grandes métropoles.
- Seulement 9 intercommunalités enregistrent une hausse de leurs émissions de GES. Elles sont toutes situées en Normandie.





Plus d'informations sur le site www.vdseine.fr



Édition & réalisation : AURH (MM-CC) - PA_274 / 02.23

Réalisé par la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine :

Avec le soutien de :

